



Le réseau Natura 2000



Découvrir Natura 2000

Comprendre la démarche

Agir avec le réseau

Rechercher par
spéc

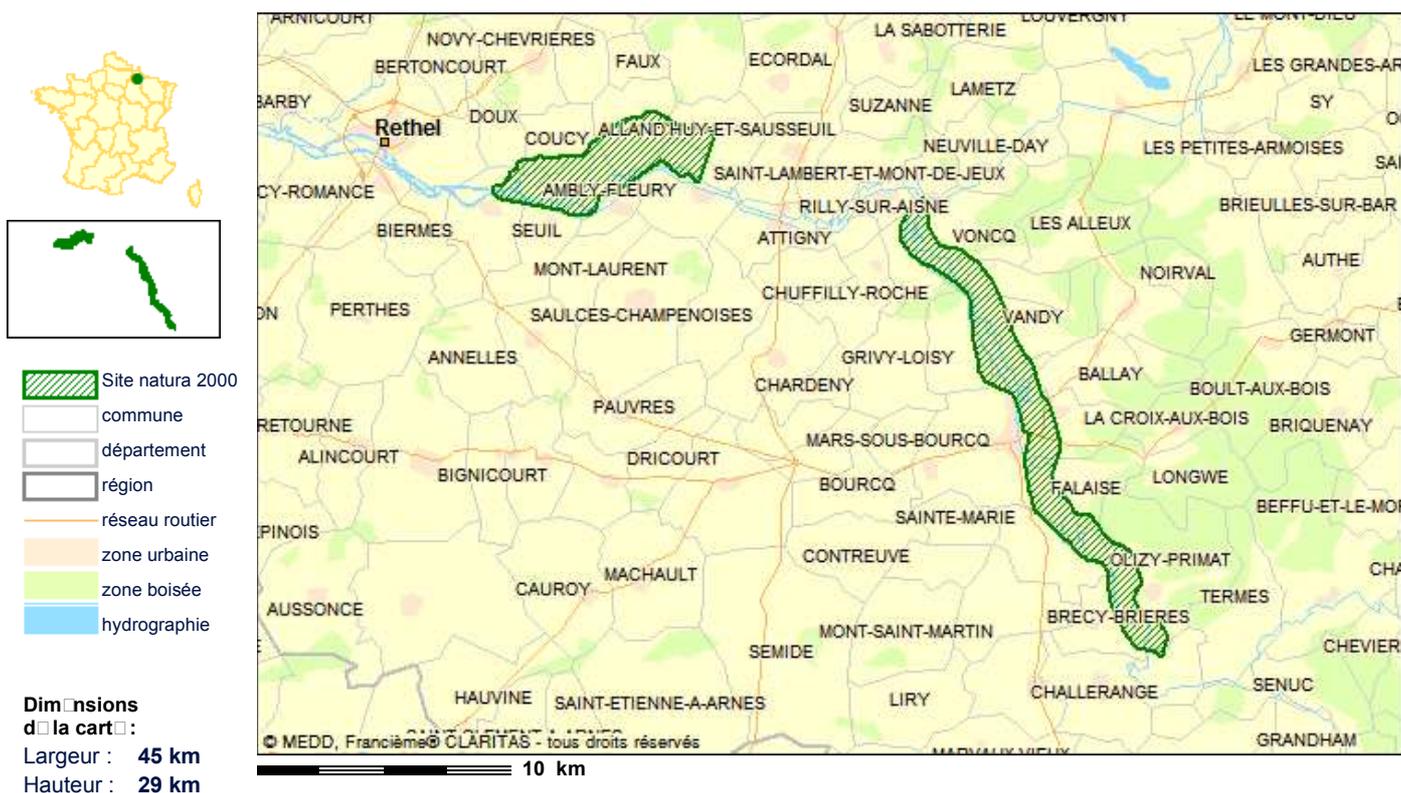
Rechercher par
habitat

Rechercher
par lieu géographique

Rechercher avancé

Vous êtes ici : Accueil > patrimoine naturel > natura 2000 > recherche géographique > champagne-ardennes > ardennes > site fr2100298

PRAIRIES DE LA VALLEE DE L' AISNE



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

IDENTIFICATION

- ▶ **Appellation** : PRAIRIES DE LA VALLEE DE L' AISNE
- ▶ **Statut** : Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)
- ▶ **Cod** : FR2100298

Liens utiles

Lexique
Liste des sigles

Localisation

Masquer ▲

- ★ **Région** : Champagne-Ardenne
- ★ **Département** : Ardennes
- ★ **Superficie** : 4242 ha
- ★ **Altitude minimale** : 74 m
- ★ **Altitude maximale** : 127 m
- ★ **Région biogéographique** : Continentale

La surface de ce site intersecte la Zone de Protection Spéciale suivante :
FR2112008 Vallée de l'Aisne à Mouron

Vie du site

Masquer ▲

✳ **Mise à jour des données :** 09/2007✳ **Vie du site :** Date de proposition comme SIC : 03/1999
La démarche Document d'objectifs (DOCOB) est entamée sur ce site. Pour en savoir plus, contacter la direction régionale de l'environnement (DIREN).**Description du site**

Masquer ▲

Vaste ensemble de prairies de fauche ou pâturées, non amendées la plupart du temps, peu intensifiées, très inondables, encore assez peu perturbées par la polyculture. Présence d'une végétation submergée très intéressante. Intérêt botanique, ornithologique, entomologique et ichtyologique.

Situé sur des alluvions modernes de sables et cailloutis déposés par l'Aisne

Composition du site :

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	75 %
Prairies améliorées	18 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %
Forêts caducifoliées	1 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %

Habitats naturels présents

Masquer ▲

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	21 %	C
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Pâdion, Alnion incanum, Sâlicion labe)	5 %	C
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	4 %	C
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	1 %	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin		C
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)		C
Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>		C
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et méditerranéennes du <i>Carpinion betuli</i>		C

Espèces végétales et animales présentes

Masquer ▲

Invertébrés

Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)
Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)

PR⁽²⁾

D

D

C

Mammifères

Grand Murin (*Myotis myotis*)
Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

PR⁽²⁾

C

C

⁽¹⁾ Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾ Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux

populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des États membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 mai 2011. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)



© Ministère de l'écologie et du développement durable

[à propos des cookies](#) [Droit d'usage des fonds cartographiques](#)